



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 14662

Texte de la question

M Emile Koelh demande a M le ministre de la defense s'il a l'intention, d'une part, de prendre des mesures allant vers l'armee de metier et, d'autre part, de prendre en compte le fait que l'Europe devra assumer la responsabilite de sa propre defense.

Texte de la réponse

Reponse. - La conscription universelle est, en France, une tradition republicaine qui permet aux citoyens d'adherer et de participer a la defense du pays et qui tisse un lien etroit entre l'armee et la nation. La conscription universelle est ensuite le meilleur moyen d'offrir aux armees la ressource humaine abondante et qualifiee dont elle a besoin. La necessite militaire demeure la principale justification du service national. Enfin, le cout budgetaire d'une armee de metier serait beaucoup plus important que celui qui est actuellement supporte par la nation sans aucune garantie d'une meilleure qualite des services rendus. Le service national doit cependant etre modernise et diversifie afin de mieux satisfaire les besoins de la defense et les imperatifs de solidarite et de mieux remplir son role civique. C'est dans cet esprit que le ministre de la defense a confie une mission a M Guy-Michel Chauveau, depute de la Sarthe, visant a enrichir l'action formatrice du service national, a ameliorer les conditions de vie des appeles et a rendre ce service plus universel en developpant ses formes civiles. En ce qui concerne la defense de l'Europe, il est de l'interet de tous les pays europeens de maintenir entre les deux Grands une dissuasion europeenne independante. Vouloir construire une Europe prospere, pacifique et equilibree impose a chacun de prendre de plus en plus en main son propre destin. A cet egard, il est necessaire que les pays europeens harmonisent toujours davantage leurs vues sur l'evolution des rapports Est-Ouest, elaborent un concept strategique commun, jettent les bases d'une industrie europeenne de l'armement a partir notamment des travaux du groupe europeen independant le programme et enfin fassent naitre un esprit de defense europeen. L'honorable parlementaire n'est pas sans savoir que onze pays sur douze de la Communaute economique europeenne ont opte pour l'armee de conscription. Seule, la Grande-Bretagne, puissance maritime par excellence conserve une armee de metier. Cette donnee est a prendre en compte dans le cadre d'une reflexion sur la constitution d'une securite commune a l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14662

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2742